



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/01/2024	Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Date d'affichage 25/01/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....19	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Bernadette CAPDEVILLE, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Michel DOYEN, Gerty EMBOULE, et Josiane PACHOLSKI. formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Valérie BOCQUEL pouvoir à Pascale PALARD, Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON, Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE, Clément ROCU pouvoir à Éric SAINT SEBASTIEN, Nicolas POUZET à Daniel PIGNOT</p> <p>Absent(s) : Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN et Sébastien DERREUMAUX</p>
Réf : 2024-005 Objet : FINANCES : Décision modificative – Affectation du résultat Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 14/12/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 14/12/2023 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2024-005- FINANCES : Décision modificative – Affectation du résultat

Monsieur le Maire entendu :

INFORMER La Trésorerie a signalé une erreur au niveau de l'affectation du résultat reporté sur le budget 2023. Ainsi le montant à inscrire, au Chapitre 002 en recette de fonctionnement, est de 2 988 892.21 € soit une réduction de l'affectation de -117 191.82 €.

DEMANDER l'autorisation au Conseil municipal de rectifier comme suit :

- En recette de fonctionnement
 - Réduction au compte 002 : 117 191.82 €
- Equilibre en dépenses de fonctionnement
 - Réduction au compte 60612 (chapitre 011) : 117 191.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **a accepté l'adoption de cette décision modificative ;**
- **autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.**

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 25 janvier 2024

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE